

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 décembre 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 61

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 18/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2023 (accusé de réception du 14/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Constitution de servitude ENEDIS
Voie romaine**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, la ville de Quimper consent au profit de ENEDIS une servitude de passage de réseau à titre gratuit sur la parcelle cadastrée section ZY numéro 208.

Afin d'installer une armoire de coupure et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité, il est nécessaire de faire passer des canalisations électriques, de moyenne ou basse tension, ainsi que ses accessoires. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur la parcelle cadastrée section ZY numéro 208 située voie romaine, il est nécessaire d'établir une convention de servitude entre la commune de Quimper et ENEDIS.

Cette servitude est consentie à titre gratuit. Cette convention sera régularisée par acte authentique.

Les frais dudit acte seront à la charge exclusive de ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

- 1 - à signer la convention avec ENEDIS ;
- 2 - à signer les actes à intervenir.